

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 27 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 décembre 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/10/01</b>
<b>Autorisation de signature du marché : fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance de la chaufferie et du réseau de chaleur bois de Vallorcine</b>

<b>Présents</b>	Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE
<b>Représentés</b>	Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
<b>Absents excusés</b>	Mesdames Guyonne FOURNIER et Audrey PENIN
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur François COUTAGNE rappelle au Conseil Municipal le marché de fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance de la chaufferie et du réseau de chaleur bois de Vallorcine attribué à la société DALKIA qui arrive à son terme le 19 février 2024.

Il a été décidé de relancer ce marché sous forme d'appel d'offre ouvert.

La procédure a été lancée le 11 octobre 2023 avec publicité au BOAMP et JOUE, dématérialisation du DCE sur la plateforme AWS, avec remise des offres le 17 novembre 2023 à 12h00.

Une seule offre, conforme au cahier des charges, a été déposée :

- DALKIA S.A., siège social : 204 sur Sadi Carnot, 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

La Commission d'Appel d'Offre du pouvoir adjudicateur s'est réunie le 27/12/2023 pour donner un avis favorable quant au choix de l'attributaire.

### Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour une durée initiale de trois (3) ans, d'un montant estimatif annuel de 127 161€HT pour la partie fourniture (P1) et de 17 510€HT pour la partie maintenance (P2), reconductible 1 fois pour un période d'un (1) an, avec la société DALKIA pour la fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance de la chaufferie et du réseau de chaleur bois de Vallorcine.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches